



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité.

Attendu que lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité qui aura lieu le 10 novembre 2020 à 19h30, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de Monsieur Mario Morissette.

Nature et effets :

Permettre l'implantation d'un garage dans la cour avant même si celle-ci n'atteint pas la profondeur minimale de 15 mètres exigée;

Identification du site concerné :

Le lot 6 357 119, cadastre du Québec, situé au 56, chemin Carrier.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LAMBTON, CE 26^e JOUR D'OCTOBRE 2020.

Marcelle Paradis

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication-

Je, Marcelle Paradis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de Monsieur Mario Morissette à la porte de l'église Saint-Vital de Lambton et à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 26 octobre 2020.

Marcelle Paradis,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2020-10-26

Date